



# En danger ? En sécurité ?



Nous n'avons pas pris le sujet de haut. Nous n'avons pas ici d'ambitions philosophico-sociologico-sécuritaires. Quelques flashes de la vie en sécurité ou non des Porchefontains. Quelques clins d'œil. Quelques inquiétudes. C'est tout pour cette fois.

## En zone 30, oui mais...

Porchefontaine est depuis mai 2017 sous le régime zone 30 et donc double sens cyclable. Ces nouvelles dispositions, en imposant de réduire la vitesse, ont l'ambition de promouvoir une circulation apaisée pour tous les usagers et de protéger les plus vulnérables. L'idée directrice est que le croisement sur la chaussée des voitures, des cyclistes et des piétons (ceux qui traversent par exemple) se fera harmonieusement si la vitesse est limitée à 30 km/h. Un argument souvent utilisé est qu'une voiture roulant à 30 km/h a besoin de 13 m pour s'arrêter tandis qu'à 50 km/h il lui faudra 26 m et l'enfant qui traverse imprudemment sera renversé. C'est ce qu'on trouve dans le Code de la rue, nouveau dépliant édité par la ville de Versailles et qui se présente comme un rappel « des règles imposées par la loi, mais aussi de savoir-vivre et de civisme ».

**OUI MAIS...**  
L'adoption systématique du double sens cyclable a déjà provoqué des réactions plutôt vives chez les usagers qui pratiquent quotidiennement les rues étroites et souvent bombées du quartier de Porchefontaine. Nous avons entendu à plusieurs reprises des mères avouer qu'elles préféreraient voir leurs enfants cyclistes rouler sur les trottoirs plutôt que de les retrouver morts (sic). Deux membres du Conseil de Quartier ont d'ailleurs présenté au Conseil une étude très détaillée des voies, croi-

sements et tournants de Porchefontaine considérés comme particulièrement dangereux. Ils ont constaté que 57 rues de Versailles plus larges que la moyenne des rues de Porchefontaine ont été exclues du double sens cyclable, souvent en raison de leur étroitesse. Cette étude a été envoyée le 24 avril 2017

au maire de Versailles lui-même pour l'alerter de ces risques. Elle est restée sans réponse à l'heure où nous écrivons. Elle présente les 11 cas de rues « où le double sens cyclable présente un risque élevé » et formule des propositions pour que soient évités des accidents graves.

### À titre d'exemple, voici ce que dit le rapport de l'un des points les plus dangereux du quartier :

#### Rue Molière tronçon Sarraut/Nicolas Boileau

La rue est l'objet d'un trafic important dû au CIG et le sera encore plus après achèvement de son extension. Elle sert aussi de voie de contournement vers la rue des Chantiers par la rue Boileau puis la rue Ploix. C'est un important axe d'accès pour les jeunes du quartier allant aux collèges et lycées grâce à la piste cyclable créée récemment à travers le stade. La chaussée est étroite, 7,84 m de mur à mur, en état médiocre et le stationnement y est alternatif (mesure prise pour réduire la vitesse). De plus, deux sorties de parking du CIG sont situées dans l'angle de la rue. Enfin, on voit même des véhicules du CIG roulant à vive allure et n'hésitant pas à prendre la rue Boileau en sens interdit. L'aménagement de l'angle Molière Boileau fait

arriver les vélos sur la bande de stationnement côté pair. Ce stationnement et cet aménagement trop étroit ne permettent pas aux voitures de prévoir l'arrivée des vélos.

#### PROPOSITION :

Arrêté Municipal interdisant le double sens cyclable sur la rue Molière tronçon de Sarraut à rue Nicolas Boileau.  
Motifs : largeur de chaussée insuffisante, absence de visibilité à l'angle Boileau, trafic important.

L'étude complète peut être consultée sur le site <http://urbanisemporchefontaine.blogspot.fr>, onglet « Zone 30 »



## Voisins Vigilants

*Septembre 2017 rue Remont. Madame C. 92 ans rentre du marché. Quand elle ouvre la porte du jardin, un homme qui elle n'a pas vu venir la pousse pour entrer derrière elle en disant « Police » et en montrant une carte. Mais Madame C. a déjà été cambriolée l'an dernier dans les mêmes circonstances. Elle a tout de suite repéré que la carte était fautive et dit : « Non, vous ne rentrerez pas chez moi, votre carte est blanche, je sais qui elle est fautive. » A ce moment, Monsieur C. se montre à la porte de la maison. L'homme part tranquillement, avec son complice resté à distance.*

Pour lutter contre les vols et le vandalisme, l'association Voisins Vigilants est née en France il y a une dizaine d'années. Elle a comme objectifs de créer, dans les quartiers où elle est implantée, un maillage de surveillance mutuelle mais aussi de bienveillance et de convivialité, notamment vis-à-vis des personnes âgées, insiste Catherine Mordant, fondatrice de la première communauté sur Versailles, que nous avons rencontrée. Les Voisins Vigilants assurent que dans les quartiers où ils comptent de nombreux adhérents, la criminalité a baissé de 20 à 40 % et que l'objectif est d'« inverser le sentiment d'insécurité ». Pour matérialiser l'entraide, chaque communauté locale publie de petites annonces de mises en garde. Le principe est qu'en étant mieux informé on est mieux protégé contre les vols, les agressions et les aléas de la vie quotidienne. Ils ont remarqué que dans 80 à 90 % des cas, une intrusion ou un vol sont signalés à la police par les voisins. La communauté de Porchefontaine, créée en 2013, rassemble plus de 120 familles. C'est la plus importante de Versailles, avec quatre référents qui assurent les contacts avec la municipalité, la police, les médias, organisent des réunions d'information et valident les inscriptions. Les VV ont été confortés dans leur action par le dispositif de participation citoyenne instaurée par la gendarmerie en 2006 qui consiste à « sensibiliser » les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

- Contact : [vporchefontaine@gmail.com](mailto:vporchefontaine@gmail.com)
- Site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org), puis chercher la communauté de Versailles Porchefontaine

*Juin 2017 rue Albert Sarraut. Monsieur D. sort de chez lui tranquillement. Un skater en plein entrainement sur le trottoir le percute violemment. Ils tombent tous les deux. Monsieur D. n'a pas l'âge des cols du fémur fragiles. Il s'en sort donc sans fracture. Le skater aussi. Espérons que ce n'est pas partie remise.*

## Attention aux vols à la fausse qualité

On peut rappeler qu'il s'agit de vols effectués la plupart du temps chez des personnes vulnérables (âgées, seules, malades, etc.). De faux policiers, souvent muni de fausses cartes de police, tentent de s'introduire chez les particuliers sous des prétextes divers : recherche d'un chat perdu qui est entré dans le jardin ou la maison, vérification qu'on n'a dérobé aucun objet de valeur (et vous conduisez tout naturellement le faux policier à l'endroit où sont rangés les bijoux, les

souvenirs etc.). Encore plus simplement on peut demander de l'aide pour nettoyer le trottoir souillé par un pot de sauce tomates éclaté juste devant la maison. Souvent les faux policiers sont accompagnés de complices qui se présentent comme des ouvriers spécialisés (faux) venant faire le contrôle d'une installation. On peut prévenir ces vols en s'imposant quelques règles de conduite, celles que répète la police (la vraie), et en prenant des précautions élémentaires.

## Les précautions à prendre

- Fermer la porte à clé même si vous êtes chez vous
- La fermer dès que vous rentrez
- Mettre l'entrebâilleur. En faire poser un si l'on n'en a pas.
- Ne pas laisser une clé sur la serrure d'une porte vitrée
- Ne jamais laisser une personne inconnue seule dans une pièce
- Se montrer particulièrement vigilant en rentrant chez soi après les courses : c'est le moment idéal pour s'introduire derrière vous dans le jardin ou la maison

À propos des étrennes, la Police Nationale confirme que les éboueurs, pompiers, postiers, etc. doivent se présenter dans leur tenue professionnelle complète et munis de leur carte professionnelle.

### Les numéros utiles :

- Composez le 17 si vous pensez qu'un cambriolage ou une agression est en préparation ou en cours, ou si vous avez été victime ou témoin d'une agression ou un cambriolage.
- Pour faire opposition à la carte bancaire : **0892 705 705**
  - Pour faire opposition à un chéquier : **0892 68 32 08**
  - Pour signaler un téléphone portable volé :
    - SFR : **10 23**
    - Orange : **0800 100 740**
    - Bouygues Telecom : **0800 29 10 00**

## Vide grenier 2017, une année sans

Depuis plus d'une dizaine d'années, le vide grenier de Porchefontaine, un des plus importants de France, est connu pour être particulièrement bien encadré. Le système de sécurité y est très efficace et contribue à son succès. Mais après l'attentat de Nice en juillet 2016, tout a changé. Dès le mois d'octobre, Marie-Christine Claraz, présidente du CLAP53 qui organise le vide grenier, demande à la mairie s'il pourra avoir lieu comme d'habitude. En février 2017, elle est avertie que la date retenue est le 25 juin. Une commission de sécurité doit se tenir début avril. Mais pour assurer une bonne organisation il faut lancer les inscriptions. Comme d'habitude, les candidats vendeurs sont nombreux : 350 personnes louent un stand. Pour beaucoup d'entre eux, c'est traditionnellement devant leur porte qu'ils vont exposer les objets à vendre. À la commission de sécurité du 4 avril, c'est Antoine Recce qui représente le CLAP. On lui pose un certain nombre de conditions : n'occuper qu'un des côtés de la rue (en contrepartie, les stands s'étendront

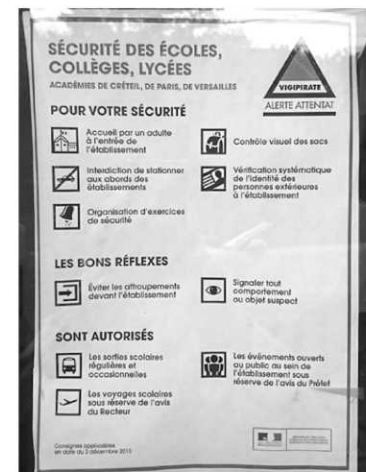
plus loin dans la rue) et assurer une sécurité très renforcée aux 14 entrées et sorties. Sécurité renforcée, cela veut dire que toutes les entrées sorties sont barrées par des blocs de béton. Mais la mairie ne possède pas de blocs de béton ni d'engins pour les déplacer, et le devis établi par une société extérieure pour assurer ce service est impressionnant : il reste 11 000 € à la charge du CLAP. Le conseil d'administration du CLAP vote donc l'annulation du vide grenier. Et en 2018?

*Septembre 2017 Madame X., 75 ans, évite d'extrême justesse un cycliste roulant à grande vitesse sur le trottoir, de même qu'une fillette de 8 ans, quelques jours plus tard, dans les mêmes circonstances. Elles semblent bien entrer pourtant dans la catégorie des « personnes vulnérables » à respecter en priorité.*

## Municipalité : bilan de mi-parcours

Pour le bilan officiel des actions menées par la municipalité dans le domaine de la sécurité, on peut consulter le « Bilan à mi-parcours » dans le magazine Versailles du mois de septembre 2017, disponible à partir de la page d'accueil du site de l'Écho des Nouettes.

La Police Nationale joue évidemment un rôle fondamental dans les questions de sécurité. Nous aurions aimé rencontrer un responsable pour en discuter. Cela n'a malheureusement pas été possible.



## À l'école

On sait à quel point tout ce qui touche à la sécurité des élèves et de l'équipe éducative est un sujet sensible. On trouve affichées à la porte des écoles des consignes de sécurité. D'autre part, les élèves de l'école élémentaire reçoivent depuis quelques années une formation qui leur permet d'obtenir l'APER (Attestation de Première Éducation à la Route). Ces formations sont assurées par leurs enseignants et l'attestation est attribuée aux élèves par le conseil des maîtres de cycle trois et signée par le chef d'établissement. Elle sera jointe au dossier d'entrée en sixième. En ce qui concerne les mesures de sécurité prises contre les intrusions et attentats, elles sont sévères et nombreuses mais ne peuvent être publiées. C'est ce que nous a affirmé un directeur d'école.

## 30 à l'heure, vraiment ?

Les vilains curieux que nous sommes ont passé 35 minutes sous le radar pédagogique de l'avenue de Porchefontaine le vendredi 15 septembre 2017, de 11h30 à 12h05. Nous avons vu passer 269 véhicules. 136 roulaient à moins de 34 km/h 133 roulaient à 34, 35 km/h et bien au-delà (le radar ne mesure pas les vitesses supérieures à 35 km/h) N.B. : quelques vélos déclenchaient le radar à plus de 30 km/h

## Quelques cocasseries piétonnières

Savez-vous pourquoi les vrais piétons, ceux qui marchent sur leurs pieds et le plus souvent possible sur des « trottoirs normalement praticables » n'éprouvent jamais ce sentiment de solitude si destructeur pour le moral ? Parce qu'ils ne sont jamais seuls. C'est que les codes de la route et de la rue considèrent comme piétons les cyclistes de moins de 8 ans, les trottinetistes, les skaters, rollers, les monocyclistes et gyropédiens. Ne parlons pas des

conducteurs de poussettes (sans permis) et de fauteuils pour handicapés, ils circulent forcément au pas : vitesse maximale 6 km/h. On peut se demander pourquoi un piéton s'équipe de l'un de ces engins, dont la vocation est d'aller plus vite, s'il a l'intention de rouler au pas comme le lui demande le code de la route. Et comme on n'arrête pas le progrès, toutes ces machines peuvent être motorisées et rouler à 15, 20, 25, 40 km/h. Alors, on les met où ?

## Quand on sécurise le sport...

Porchefontaine jouit d'un domaine sportif important et chaque association sportive ou responsable d'installation veille bien évidemment à encadrer l'exercice de son sport de mesures de sécurité. En voici quelques exemples : Au stade, lors de manifestations importantes, les entrées sont filtrées conformément au plan Vigipirate avec l'aide du service sécurité et du service des sports. Les équipements sont testés régulièrement selon la législation en vigueur notamment la solidité des poteaux de but vitale pour les gardiens... Au tennis club de Versailles tous les joueurs ins-

crits doivent avoir un certificat médical les autorisant à jouer. Une fois par an il y a une visite technique mandatée par la mairie pour voir si les équipements (extincteurs...) sont aux normes. Au club hippique lors de compétitions importantes un dispositif de secours est à proximité avec pompiers et médecin référent. Tout « oxer » (obstacle à double niveau) doit être équipé d'un taquet et d'une fiche de sécurité destinée à libérer l'obstacle en cas de nécessité. Tout cavalier participant à un cross doit être muni d'un protège dos. On en voit apparaître de plus en plus équipés d'airbag.

## Quizz express

### Nouvelles expressions pour nouvelles situations

- Savez-vous ce qu'est :
- Un double sens cyclable
  - Une aire piétonne
  - Un sas cyclable
  - Une zone de rencontre
  - Un trottoir normalement praticable
  - Un tourne à droite cycliste
  - Un trottoir traversant



Réponses dans le Code de la rue, disponible à la Maison de Quartier, à la Mairie, sur le site Versailles Grand Parc, ou à partir du site de l'Écho des Nouettes, onglet « Quartier > Comportement - Propreté ».